RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CARCASSONNE - 1101 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 18/12/2024 - 3515 - 2015 B 00175 - 810 585 703 - A.L. CONSULTING

Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE
34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9
09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00
Téléphone : [redacted]
www.greffe-tc-carcassonne.fr - www.infogreffe.fr

AL/2015 B 00175
A.L. CONSULTING
14 CHEMIN DU JEU DE MAIL
11160 PEYRIAC-MINERVOIS

[redacted]

Nos référenc

Concernant :

Société par a

14 CHEMIN DU JEU DE MAIL
11160 PEYRIAC-MINERVOIS

SIREN : 810 585 703
N° de gestion : 2015 B 00175

Le greffier soussigné constate le 18/12/2024 le dépôt, enregistré sous le numéro 2024/3515, des actes et pièces suivants :

- Décision(s) de l'associé unique - 01/12/2024
  - Nomination de liquidateur
  - Dissolution

Récépissé délivré le 18/12/2024
Le greffier
Sophie MAUREL

TRIBUNAL DE COMMERCE CARCASSONNE

[redacted]

Papier issu de forêts gérées durablement - FSE - Doc Direct (305)

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
16 DEC. 2024
CARCASSONNE

A.L Consulting
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de *1000* euros
dont le siège social est situé au [redacted]
Immatriculé sous le numéro *810 585 703* au RCS de
Carcassonne

Procès-verbal en date du 01*/12/2024* des décisions de l'associé unique

Le 01/12/2024, à 11h, [redacted]

Alain Leroux, demeurant au 14 Chemin du jeu de mail, 11160 Peyriac Minervois , associé unique de la société *A.L Consulting*, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation amiable ;
- Nomination du liquidateur ;

Première résolution - Dissolution anticipée et mise en liquidation amiable

Alain Leroux décide de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable le *31/12/2024*.

Pendant toute la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation".

Le siège social de la liquidation est fixé à [redacted]

Deuxième résolution - Nomination du Liquidateur

Le liquidateur de la société est *Alain Leroux,* associé unique demeurant à [redacted], décide d'exercer les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation. Il déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur. En fin de liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique

Alain Leroux

[redacted]